



SOMMAIRE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12.11.2013**

**Bilan FCATR 2009-2013
Nouveau dispositif 2014-2016**

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

This slide features a red header with the word 'SOMMAIRE' in white, slanted text. The main content is centered in blue, bold font. The footer contains the website URL and the name of the community of communes.



FCTAR 2009-2013

BILAN

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

This slide has a red header and footer. The main content is centered in blue, bold font. The footer contains the website URL and the name of the community of communes.

VOLET 1**ARTISANAT - COMMERCE - SANTE****Bénéficiaires :**

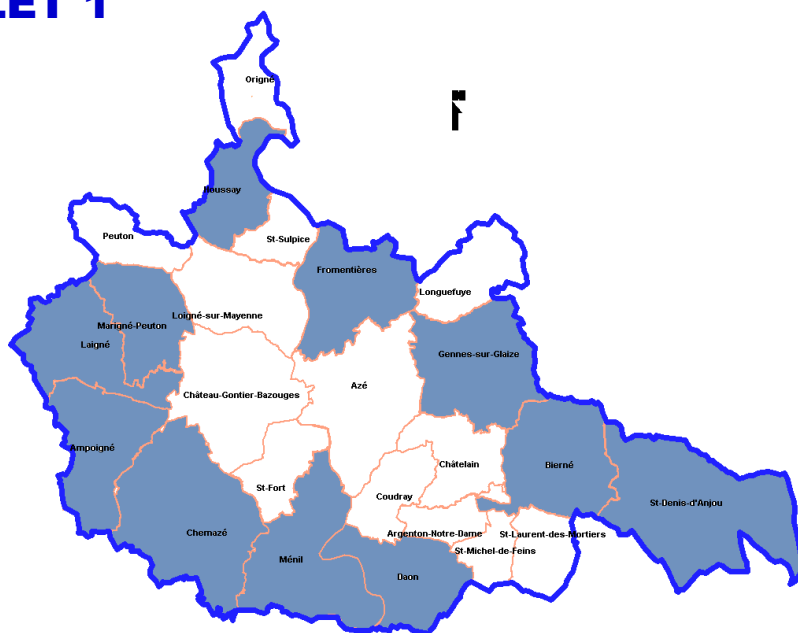
- Pôles structurants en matière de services (Bierné, Chemazé et St Denis d'Anjou) et les 18 autres communes rurales

- Opérations d'investissement
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Subventions de 20 000 € à 35 000 €
- Plafond de travaux = 7 500 € - Maxi 2 dossiers

BILAN : 279 414,86 € (14 dossiers – 11 communes)

- Bierné = agence postale et permanences AS et PMI – 7 473 €
= Rénovation de la superette - 8 685 €
= Atelier commercial - 13 500 €
- Fromentières = Bâtiments pour 2 commerces – 35 000 €
- Houssay = atelier artisanal – 18 573,86 €
- Mênil = aménagement d'un commerce (guinguette) - 20 000 €
- Gennes sur Glaize = Acquisition et rénovation atelier artisanal - 20 000 €
- Chemazé = Création d'une maison médicale - 35 000 €
- Saint-Denis d'Anjou = Acquisition d'un bâtiment commercial – 35 000 €
= Centre para-médical – 19 183 €
- Daon = Accueil d'un médecin – 7 000 €
- Laigné = Acquisition d'un bâtiment commercial - 20 000 €
- Bierné = - Ampoigné = Atelier artisanal - 20 000 €
- Marigné-Peuton = Réfection du bar tabac - 20 000 €

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

VOLET 1

VOLET 2A**ACQUISITION & PRÊT DE GROS MATERIELS****Bénéficiaires :****Les communes rurales & regroupement à 3 communes**

- Enveloppe maxi par groupement = 30 000 € TTC
- Valeur unitaire du matériel = minimum 1 500 € TTC
- Versement d'une redevance égale à 1/25^{ème} du coût HT des acquisitions pendant 5 ans / Utilisation, Gestion et Entretien par les communes

BILAN : 175 949,06 € 10 dossiers - 20 communes

- Châtelain, Argenton NDame, Bierné, Coudray, Daon, Gennes sur Glaize, Longuefuye, St Denis d'Anjou, St Laurent des Mortiers, St Michel de Feins = Broyeur – 16 877,95 €
- Coudray, Longuefuye, Châtelain, Daon = Motoculteur - 2 844,08 €
- Marigné-Peuton, Laigné, Ampoigné, Daon = Broyeur – 16 744 €
- Origné, Houssay, Loigné sur Mayenne = Balayeuse – 17 491,50 €
- Houssay, Loigné sur Mayenne, Origné, St Sulpice = Broyeur – 24 876,80 €
- Ménil, Daon, Coudray = Balayeuse de voirie, désherbeuse – 29 050,84 €
- Laigné, Ampoigné, Marigné Peuton, Peuton = Balayeuse-désherbeuse de voirie, distributeur de sel, lame à neige – 21 975,29 €
- Ménil, Daon, Coudray = Traceur de lignes – 8 271,45 €
- Marigné Peuton, Laigné, Peuton = Tondeuse autoportée – 29 900 €
- Laigné, Ampoigné, Chemazé, Marigné Peuton, Peuton = traceuse de signalisation – 7 917,15 €

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

VOLET 2A

VOLET 2B**AIDE A L'INVESTISSEMENT****Bénéficiaires :**

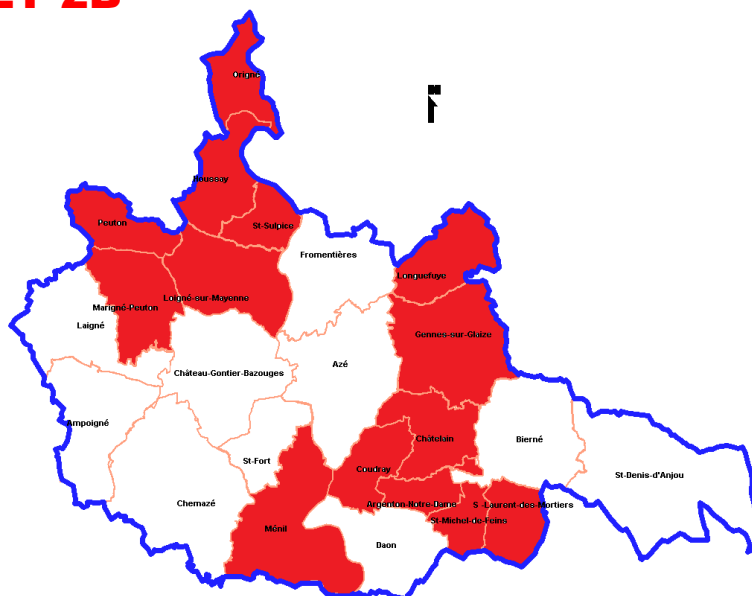
- les 21 communes = Regroupement de 2 communes OU MO unique avec participation d'autres communes au fonctionnement de l'équipement
- les 18 communes (hors pôles) sur 3 thématiques ciblées (chemins de randonnée, RAM, Bibliothèque relais ou point lecture) et principe de péréquation

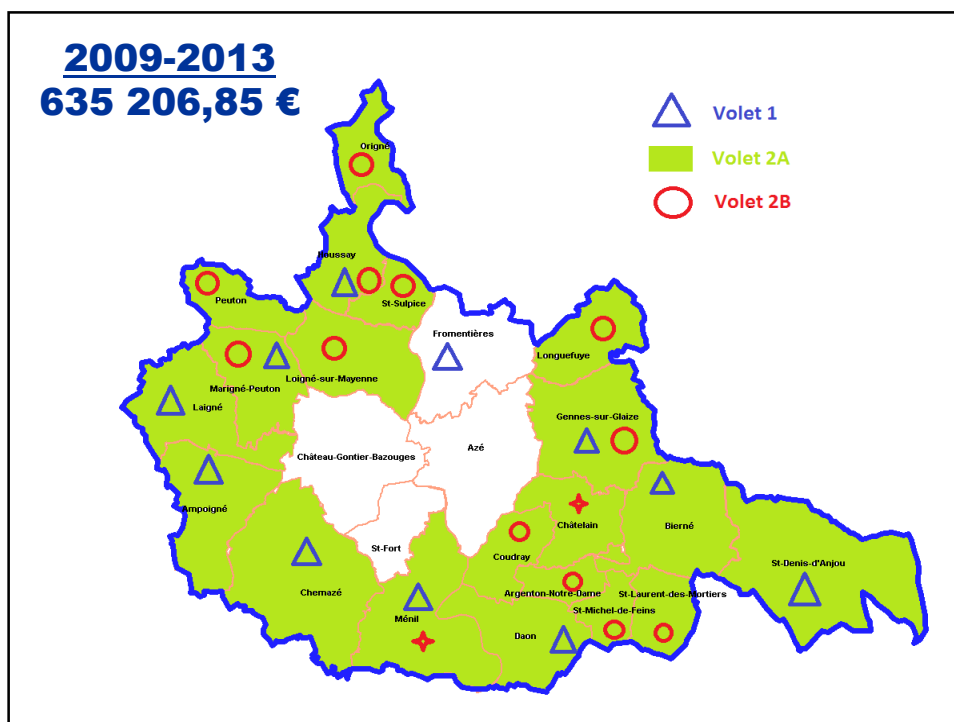
- Opérations d'investissement
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Pour les 21 = Aide maxi de 35 000 € pour les pôles – 20 000 € pour les autres
- pour les 18 = fourchette de 5 000 € à 10 000 € - maxi 1 dossier
- Plafond de travaux = 7 500 €

BILAN : 152 583 € (+ 27 259,94 € par dérogation) – 14 communes – 14 dossiers

- Argenton NDame, St Laurent des Mortiers, St Michel de Feins = Camion benne, tondeuse, souffleur... + Point lecture - 5 979 € & 2 720 €
- Coudray = Création d'un restaurant scolaire - 20 000 €
- Gennes sur Glaize/Longuefuye - construction d'une 5^{ème} classe - 20 000 €
- Laigné s/Mayenne = Ecole maternelle & restaurant scolaire - 20 000 € & 20 000 €
- Marigné Peuton – Peuton = Acquisition de matériels – 18 884 €
- Saint Sulpice = Point lecture – 5 000 €
- Peuton = Hale ouverte – 7 500 €
- Longuefuye = Restauration chemins pédestres – 5 000 €
- Houssay = salle de restauration scolaire – 20 000 €
- Origné = Point Lecture – 7 500 €
- Chatelain = 26 050 € + Ménéil = 1 209,94 €, par dérogation

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

VOLET 2B



FCTAR 2014-2016

NOUVEAU DISPOSITIF

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ENVELOPPE FCATR 2014-2016

1^{ère} part = PART VARIABLE ANNUELLE

fixée chaque année lors du DOB,
sur la base du Pacte Financier et Fiscal
100 000 € pour 2014

2^{ème} part = PART FIXE CONSOLIDEE

redéploiement des fonds NCR
100 000 €/an 2014-2016

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

DISPOSITIF FCATR 2014-2016

Le FAD :

Fonds d'Accompagnement
au Développement

Le FAR :

Fonds d'Accompagnement Rural
Pour les communes de – 300 hab.
Choix à opérer entre FAD ou FAR

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le FAD : Fonds d'Accompagnement au Développement

- Volet 1 " Economie "
- Volet 2 " Matériels "
- Volet 3 " Services intercommunaux "
- Volet 4 " Solidarités communautaire "
- Volet 5 " Mobilité "
- Volet 6 " Patrimoine "

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 1 - Economie

Bénéficiaires : 21 communes (sans distinction de pôles)

- Opérations d'investissement (seuls les bâtiments sont éligibles)
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement

Dotations de base et Dotation additionnelle :

- ➔ si travaux < 100 000 € HT = dotation de base de 30 000 €
- ➔ si travaux > 100 000 € HT = dotation additionnelle de péréquation
 - 5 000 € (Longuefuye, Fromentières, Saint-Sulpice, Ménil, St Laurent des Mortiers, Daon)
 - 7 500 € (Laigné, Ampoigné, Peuton, Houssay, Origné, Maigné-Peuton, St Denis d'Anjou)
 - 10 000 € (Coudray, Loigné sur Mayenne, Chemazé, Gennes sur Glaize, Argenton Notre Dame, St Michel de Feins, Bierné, Chatelain)

- Plancher de travaux = 7 500 € HT
- Pas de limite du nbre de dossiers
Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

➔ **Dispositif transitoire** = dossiers "santé" éligibles
dans l'attente du DLS (Diagnostic Local de Santé) et du SCOT

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 2 - Matériels

Bénéficiaires :

- **23 communes (intégration des pôles relais + Azé et Saint-Fort)**
- **Regroupement minimum de 3 communes**
- **Achat par les communes ou par la Cté de Communes avec mise à disposition (contre redevance).**

- Matériels éligibles : gros matériel technique roulant (véhicules exclus)
- Enveloppe maxi par groupement = 30 000 € TTC
- **Valeur unitaire du matériel = minimum 3 000 € TTC**
- Si achat par la Cté de Communes = Versement d'une redevance égale à 1/25^{ème} du coût HT des acquisitions pendant 5 ans / Utilisation, Gestion et Entretien par les communes
- Pas de limite du nbre de dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 3 - Services Intercommunaux

Bénéficiaires :

21 communes = Regroupement de 2 communes OU MO unique avec participation d'autres communes au fonctionnement de l'équipement

- Opérations d'investissement « services publics » (avec justification de la participation au fonctionnement)
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- **Subvention maximum de 30 000 €**
- Plancher de travaux = 7 500 € HT
- Maximum 2 dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 4 - Solidarité Communautaire

Bénéficiaires : 21 communes (intégration des pôles relais)

• Opérations d'investissement sur 4 thématiques cibles :

→ **Lecture publique : acquisition fonds de livres**

- Montant de l'aide = population INSEE x 1,55 € avec 2 critères =
- existence d'un budget municipal dédié de minimum 1,20 €/an/hab sur les 2 derniers exercices
 - rédaction d'un projet documentaire par les bénévoles en concertation avec le biblio. du Pays

→ **Stratégie : Etudes d'aménagement, de faisabilité pour des projets structurants**

→ **Bâtiments publics : Mise aux normes imposées par la loi (accessibilité...)**

→ **Environnement : Economies d'énergie sur bâtiments existants (25 % d'éco.)**

- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Subvention maximum de 5 000 € à 10 000 € (péréquation)
- Plancher des dépenses = 3 000 € HT

• **Maximum 2 dossiers**

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 5 - MOBILITES

Bénéficiaires : les 23 communes (Hors Château-Gontier)

• Opérations éligibles :

- liaisons douces d'interconnexion extra-urbaines, ou urbaines mais inscrites dans un schéma directeur d'interconnexion
- mobilier urbain lié à la mobilité

• Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement

• Subvention maximum de 30 000 €

• Plancher des dépenses = 3 000 € HT

• Maximum 2 dossiers

Dans la limite de l'enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Volet 6 - PATRIMOINE

Bénéficiaires : 23 communes (hors Château-Gontier)

- Opérations éligibles :
 - Restauration du patrimoine rural de qualité et de proximité, référencé à l'inventaire du Conseil Général de la Mayenne, et/ou sélectionné par la délégation mayennaise de la Fondation du Patrimoine (cf convention de partenariat).
- Aide de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
- Subvention maximum de 5 000 € à 10 000 € (péréquation)
- Plancher des dépenses = 3 000 € HT
- Maximum 2 dossiers

Dans la limite d'une enveloppe maxi de 60 000 €/commune sur la durée du dispositif

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le FAR :

Fonds d'Accompagnement Rural

Pour les communes de – 300 hab.

FAD & FAR non cumulable

3 volets

→ Volet A =

- Aide sur des projets d'investissement, à hauteur de 50 % du reste à charge (HT – subventions), 20 % auto-financement
 - Plancher des dépenses = 3 000 € HT
 - Subvention maximum de 7 000 €* à 10 000 €* (péréquation) : 7 000 € (St-Sulpice, St Laurent des Mortiers), 8 500 € (Peuton), 10 000 € (Argenton NDame, St Michel de Feins)
- * Enveloppe maxi sur la durée du dispositif

→ Volet B = « Volet Matériels »

(non limitatif) – selon les conditions définies au volet 2 du FAD

→ Volet C = « Volet Lecture publique » : acquisition fonds de livres

(non limitatif) – selon les conditions définies au volet 4 du FAD

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier